

## Contributions - Services périscolaires - Assurance 2025-2026

### Contributions

Pour l'année 2024-2025, le conseil d'administration de l'OGEC, réuni le 15 mai 2025, a voté le montant des contributions.

<b>1 enfant</b>	<b>37 €</b>
<b>2 enfants</b>	<b>74 €</b>
<b>3 enfants</b>	<b>111 €</b>

L'OGEC joint à ce courrier une note expliquant la répartition de ces contributions.

Pour le paiement l'OGEC souhaite que l'ensemble des familles paie par prélèvement automatique afin de faciliter le travail des responsables de la Trésorerie. Nous vous demandons donc de renseigner le document relatif au prélèvement ci-joint.

Les prélèvements se feront tous les 10 de chaque mois (d'octobre à juillet).

### Restauration scolaire

**Prix du repas : 4,30 €**

En réunion le 15 mai 2025, l'OGEC a décidé de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation du prix facturé par le collège St Paul, gérant la préparation des repas, **(4,42€ facturés en 24/25 + 0,18€ par repas en 25/26)**.

Cette décision aura pour effet de créer un déficit pour l'école. L'OGEC va s'employer à trouver des solutions qui n'impactent pas les familles.

Il est aussi décidé que, si un élève est absent, les repas non-pris ne seront pas facturés qu'après un jour de carence.

**De plus, la facturation de la cantine sera lissée et le montant prélevé sera de 59 € /mois avec une régulation en février et en juillet.**

## Garderie

Ce service est rendu par la Municipalité. Les inscriptions sont à faire directement en mairie.

A titre indicatif, nous vous demandons tout de même de nous informer des jours de présence à la garderie.

## Assurance

L'assurance souscrite auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, couvre tout accident corporel dont votre enfant pourrait être victime et le protège pendant les activités scolaires et extra-scolaires: à la maison, au sport, en vacances. Elle est obligatoire pour les sorties scolaires. Elle fonctionne en complément de la Sécurité sociale, des mutuelles complémentaires ou de tout autre organisme de prévoyance.

Les informations relatives à cette mutuelle sont maintenant dématérialisées. Vous retrouverez ces informations et télécharger vos attestations sur [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr) un lien est accessible sur le site de l'école.

Cette assurance s'élève à 4,95 € /enfant pour l'année et sera prélevée sur la facture du mois d'octobre.

**Pour ce qui concerne la responsabilité civile, vous veillerez à fournir une attestation de votre assurance. Celle-ci est généralement souscrite dans le cadre d'une Multirisque Habitation.**